



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PS/09/01/2026-09-07

Morgan Philips Group & FYTE France

21 rue d'Hauteville

Lettre simple

75010 PARIS

À l'attention de **Monsieur Henri de la Roque**
Directeur général et co-organisateur « Trophée
DRH de l'année »

Paris, le 7 septembre 2026

Objet : distinction étonnante du « DRH de l'année 2026 » attribuée à Monsieur Vincent Lecerf, Directeur des Ressources Humaines du Groupe Orange

Monsieur,

La CFE-CGC Orange exprime sa surprise et son incompréhension face à l'attribution du titre de « DRH de l'année 2026 » à M. Vincent Lecerf.

Cette attribution est en décalage avec la réalité sociale du Groupe Orange.

En effet, le référendum récent, auquel ont participé plus de 71 000 salariés, a rejeté massivement l'accord QVCT¹ (63,31 % de votes « NON »), illustrant un profond désaccord avec la politique sociale menée.

Ce contexte social difficile est notamment marqué par :

- une détérioration des indicateurs de santé au travail (plus de 1 000 accidents par an dont 6 accidents mortels en 2025) ;
- la montée des tensions sociales et des situations de violence au travail ;
- la perception d'un manque d'écoute, comme en témoigne l'étude triennale du CNPS²;
- la baisse de la qualité du dialogue social.

¹ <https://www.cfecgc-orange.org/merci-rejet-a-6331-de-laccord-qvct-par-referendum/>

² <https://www.cfecgc-orange.org/2025061915304/relation-client/resultats-de-l-enquete-triennale-sur-les-conditions-de-travail-et-le-stress-du-comite-national-de-prevention-du-stress-cnps.html>

Il est à noter que la composition du jury ne comprenait ni représentants syndicaux, ni critères permettant d'évaluer objectivement la qualité de la politique RH au sein d'Orange.

Compte tenu des faits précités, la distinction accordée à Monsieur Vincent Lecerf envoie un message peu crédible, alors que la réalité vécue par les salariés est très différente. La qualité d'un DRH ne se limite pas à la communication ou à la visibilité externe, mais doit aussi s'apprécier à la capacité à construire un dialogue social constructif, à obtenir l'adhésion des salariés et à signer des accords réellement bénéfiques.

Au regard de ces éléments, nous demandons la révision de cette distinction, afin qu'elle reflète la réalité du terrain et l'efficacité du dialogue social.

La crédibilité de cette reconnaissance en dépend.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Patrice Seurin
Délégué Syndical Central

Copies :

- Alexis Brezet, directeur des rédactions, Le Figaro
- Directeur de la Publication de Cadremploi
- Benoit Blanchereau, directeur de Sciences Po Executive Education
- Caroline Gonin, DRH et directrice RSE, Transdev
- Rémi Boyer, Group Deputy CEO, Clariane
- Claire Silva, DRH, AG2R La Mondiale
- Marie de La Roche Kerandraon, Chief People Officer, BEL
- Sylvain Montcouquiol, Directeur Général des Fonctions Centrales et du Développement Durable, Unibail-Rodamco-Westfield
- Benoît Serre, Co-président, Cercle Humania
- Jean Agulhon, DRH, Groupe RATP
- Jean-Sébastien Blanc, DRH, Engie
- Xavier Savigny, DRH, Saur
- Anne Gautier, HR Senior Advisor, Mailinblack
- David Tournadre, Consultant, coach
- Direction Générale du Travail